

Chers parents,
Chers élèves,

Nous savons que plusieurs d'entre vous attendaient les instructions de la Santé publique pour connaître les modalités de récupération de certains effets personnels jugés essentiels.

Hier, en soirée, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous avisait que la Santé publique avait recommandé de suspendre immédiatement toute opération visant à permettre la récupération de matériel dans tous les établissements scolaires, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Cette interdiction s'applique également au personnel.

Seuls la direction et du personnel d'entretien peuvent, dans des « circonstances exceptionnelles », accéder à une école ou à un centre.

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.

La direction générale